Réserve Naturelle Agréée de la Vallée de l'Eau Rouge (Malmédy) Plan de gestion Visa du Ministre

1. INVENTAIRE DES DONNEES ECOLOGIQUES

A. Description physique du site

La réserve se situe sur la commune de Malmédy, Division de Bévercé.

La réserve se compose de deux sites peu éloignés l'un de l'autre. L'entrée, site Nord, est située en bordure de l'Eau Rouge et le site Sud se trouve sur la rive gauche en milieu forestier.

Ces 2 sites se situent en grande partie dans le site Natura 2000 « Fagnes de Stavelot et Vallée de l'Eau Rouge » (BE33040).

B. Milieux et communautés végétales

Le site Nord est couvert par des habitats forestiers feuillus indigènes tels que les boulaies tourbeuses, un cordon d'aulnes le long de l'Eau Rouge, des chênaies pédonculées à bouleau mais aussi quelques habitats ouverts, dont de petites mosaïques de bas-marais acides à *Carex nigra*, *Carex canescens* et *Carex echinata* et des bas-marais acides à *Narthecium ossifragum* et *Trichophorum cespitosum*.

Parmi les espèces emblématiques on retrouve par exemple la Bruyère quaternée, le trèfle d'eau, la Canneberge, et une riche collection de bryophytes dont certaines rares à très rares à l'échelle régionale.

Le site Sud est sur une pente à une altitude légèrement supérieure. Il s'agit d'une lande en cours de reboisement naturel sur un substrat paratourbeux.

D'un point de vue faunistique, le pic épeiche, le cerf et le chevreuil y trouvent un milieu propice sur le site Sud. Le site Nord, lui abrite la bondrée apivore, le pic noir ou encore la truite fario et le castor. La couleuvre à collier et le triton palmé ont été observés ponctuellement.

C. Flore

Le site Nord est couvert par des habitats forestiers feuillus indigènes tels que des boulaies tourbeuses (code eur 15 91DO: Tourbières boisées), un cordon d'aulnes le long de l'Eau Rouge (Code eur 15091EO: Forêts alluviales), des chênaies pédonculées à bouleau (Coe eur 15 9190: Vieilles chênaies acidophiles) mais aussi quelques habitats ouverts dont de petites mosaïques de bas-marais acides à *Carex nigra, Carex canescens* et *Carex echinata* et de bas-marais acides à *Narthecium ossifragum* et *Trichophorum cespitosum*. Notons que le site a été touché par des tirs d'obus lors des deux guerres mondiales, créant des petites dépressions maintenant remplies d'eau.

Parmi les espèces emblématiques (rares, menacées et/ou localisées), on retrouve la bruyère quaternée (*Erica tetralix*), le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliota*), la canneberge (*Vaccinium oxycoccos*), la violette des marais (*Viola palustris*), la linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*), la narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*) ainsi que la myrtille de loup (*Vaccinium uliginosum*).

Le site est également réputé pour sa richesse en bryophites (mousses et hépatiques), dont certaines espèces rares à très rares à l'échelle régionale : Cephalozia connivers, Douinia ovata, Hypnum pallescens, Jamesoniella autumnalis, Odontoschisma sphagni, Ptilidium pulcherrimum, Thuiium delicatulum et Tritomaria exsectifonnis.

Une large partie est constituée par une ancienne pessière sur tourbe mise à blanc dans le cadre du projet Life et en voie de recolonisation par le bouleau pubescent.

Le site Sud est sur une pente à une altitude légèrement supérieure. Il s'agit d'une lande en cours de reboisement naturel comprenant des bouleaux, des saules, des chênes, des sorbiers, des pins sylvestres et des épicéas, la plupart éoliens et clairsemés à l'exception d'une petite parcelle plantée d'une vingtaine d'années. Le substrat est paratourbeux. L'inventaire réalisé par l'équipe Life Ardenne Liégeoise n'a pas été établi distinctement de l'ensemble du site destiné à l'origine à une réserve naturelle domaniale globale.

D. Faune

Sur le site Sud, peu de données ont pu être réunies à ce jour. On y a cependant observé le pic épeiche (*Dendrocopos major*) qui y trouve un milieu favorisé par la présence des pins sylvestres sur et voisinant le site, le cerf et le chevreuil, lesquels trouvent dans la vaste étendue forestière un habitat favorable où ces espèces sont abondamment chassées. En ce qui concerne le site Nord, plus vaste, on a pu observer les espèces suivantes : la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le pic noir (*Dryocopus martius*), le grand corbeau (*Corvus corax*). Il constitue une halte appréciée par des vols abondants de tarins des aulnes (*Carduelis spinus*) lors de la migration. La présence de la truite fario (*Salmo trutta*) a été notée par l'équipe du Life. La partie la plus en aval de la rivière est occupée par le castor (*Castor fiber*) dont l'installation a créé des ennoiements importants, prometteurs en termes de biodiversité.

La partie boisée est occupée territorialement par des chevreuils.

Des indices de présence du raton laveur (Procyon lotor) ont été observée sur le site.

Outre la présence classique du lézard vivipare (*Zootocia viviparia*) et de la grenouille rousse (*Rana temporaria*), le triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et la couleuvre à collier (*Natrix natrix*) ont pu être ponctuellement observées dans le périmètre global il y a quelques années.

2. GESTION

A. Objectifs de la Gestion

Objectif 1 : Restauration et conservation du milieu forestier sur la parcelle clôturée

Objectif 2 : Restauration et conservation de landes et zones à narthécies

Objectif 3 : Elimination des épicéas

B. Modalité de gestion

Pour le Site Nord:

Les parcelles plantées en épicéas et déboisées dans le cadre du Life Ardenne Liégeoise constituent un vaste terrain découvert qui a été entouré d'une haute clôture afin de permettre la régénération naturelle feuillue. Il conviendra d'empêcher le développement d'épicéas soit par reprises soit par apport éolien. Au terme de la reconstitution d'un couvert suffisant, la clôture sera retirée.

En ce qui concerne les autres milieux, il conviendra d'éliminer les épicéas présents et à venir. En raison de la fragilité du milieu, certains gros troncs seront sans doute tronçonnés et laissés sur place. Les branchages seront rassemblés en andains de façon à limiter la couverture du sol. Quelques zones de landes seront maintenues en état de milieux ouverts, notamment les zones à narthécies.

Pour le site Sud :

Les épicéas seront également supprimés. Dans la mesure du possible, les bois seront évacués et les branches andainées.

C. Modalités d'accès du public

Les chemins existants et peu fréquentés longent les parcelles concernées et n'y pénètrent pas. Ils sont éloignés des sentiers habituels de randonnées et essentiellement fréquentés par des chasseurs.

Les Amis de la Fagne organisent régulièrement des promenades à travers le Haut Plateau dans le but d'informer et de sensibiliser la population. Ils organisent exceptionnellement une visite sur leurs propriétés pour un public choisi et un nombre limité de participants. Leur passage sur ce terrain se fera donc dans le plus grand respect de la nature.

D. Dérogations

Comme prévu à l'article 9 (C5) de l'A.E.R.W. du 17/07/1986 relatif à l'agrément des réserves naturelles privées et selon les modalités prévues à l'article 11 de la loi du 12/07/1973 sur la conservation de la nature et à l'article 5 de l'A.M. relatif au règlement dans les réserves naturelles domaniales du 23/10/1975, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux a l'honneur de demander des dérogations nécessaires à l'accomplissement du plan de gestion :

- Autoriser le déroulement d'n programme de recherches ou d'observations scientifiques.
- Sauvegarder, en cas de force majeure, une ou plusieurs espèces végétales ou animales menacées.
- Enlever des plantes ou des parties végétales, enlever, couper, déraciner ou multiplier des arbres ou arbustes, modifier le tapis végétal, incinérer, mais seulement en cas d'absolue nécessité, des déchets végétaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion.
- Accéder à toutes les parties du site en vue de sa surveillance de son entretien en se faisant accompagner du personnel bénévole ou de collaborateurs scientifiques à titre de conseils.
- Prélever de échantillons végétaux ou animaux en vue de leur détermination par les conseillers scientifiques.
- La convention établie entre la Région Wallonne et les Amis de la Fagne prévoit que la dite Région se réserve le droit d'accorder des baux de chasse sur ses propriétés.
- La gestion des populations animales (principalement les espèces « grands gibiers » pourra être autorisée par dérogation à la loi sur la Conservation de la Nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

Réserve naturelle agréée 'Vallée de l'Eau Rouge' à Malmédy

